

# REGLEMENT INTERIEUR



## **ARTICLE 1 : Conditions d'admission.**

Le séjour sur le lieu de course implique l'acceptation des dispositions du règlement et l'engagement à s'y conformer. Toute personne étant sur ce site déclare avoir pris connaissance de ce règlement.

## **ARTICLE 2 : Installation.**

Dans un souci d'optimisation du site, les participants sont priés de respecter les emplacements qui leurs seront désignés par les organisateurs.

## **ARTICLE 3 : Droit de piste.**

Avant l'accès aux paddocks, les équipages devront se présenter au club house avec leur feuillet de réservation, pour y recevoir transpondeur et bracelets.

## **ARTICLE 4 : Contrôle technique des machines et des équipements des pilotes.**

Dès le droit de piste acquitté, les équipes (de 2 à 6 pilotes + 1 machine) passeront un contrôle technique. Ces équipes doivent se présenter devant la porte à damier du paddock en conditions de course (machine et pilotes). Les points vérifiés sont notés dans le règlement technique)

## **ARTICLE 5 : Sécurité.**

Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leurs tuteurs.

## **ARTICLE 6 : Animaux.**

Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté.

Ils seront obligatoirement tenus en laisse.

Ils ne devront pas être laissés seuls, même enfermés, en l'absence de leur maître qui en est civilement responsable.

## **ARTICLE 7 : Véhicules.**

Tous véhicules, hormis machines de course, sont sous l'entière responsabilité des propriétaires et / ou du titulaire de la carte grise.

Les organisateurs déclineront toutes responsabilités s'il y a dégradations ou vols.

## **ARTICLE 8 : Circulation à l'intérieur du site.**

A l'intérieur du site les véhicules doivent rouler à 10km/h maxi et respecter le code de la route.

Le stationnement ne doit pas ni :

- entraver la circulation,
- empêcher l'accès des secours,
- empêcher l'arrivée de nouveaux arrivants,
- gêner les personnes installées.

### **ARTICLE 9 : Tenue et aspect des installations.**

Chacun est tenu de respecter :

- les installations mises à votre disposition,
- l'hygiène et l'aspect du site.

Il est formellement interdit de faire de la mécanique autre part qu'à l'intérieur des stands.

Toute dégradation sera à la charge de son auteur.

### **ARTICLE 10 : Incendie et secours.**

Les feux (bois, charbon, etc.) sont formellement interdit :

- au sol,
- sur la piste d'arrivée aux stands,
- dans le stand.

1 extincteur est à disposition dans chaque stand.

En cas d'incendie, avisez immédiatement les organisateurs.

### **ARTICLE 11 : Vols.**

Les organisateurs ne sont nullement responsables en cas de vols sur le site.

Chaque participants est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect au responsable de la manifestation.

### **ARTICLE 12 : Affichage.**

Le présent règlement ainsi que le règlement technique est affiché au club house.

### **ARTICLE 13 : Interdictions.**

Il est interdit de fumer au delà de la barrière de l'entrée des paddocks.

### **ARTICLE 14 : Infractions.**

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure :

- toute personne n'ayant pas respecté ce règlement intérieur,
- toute personne perturbant sous toute forme le bon déroulement de la manifestation.

Toute personne dans les paddocks doit pouvoir à tout moment justifié son inscription.

L'association SCOOTERPOWER décline toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement.

Le présent règlement est validé par l'ensemble des organisateurs de la manifestation.

Une copie est remise à la gendarmerie.